

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

---♦---

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

---♦---

DECRET N° 77-323 du 19 décembre 1977

chargeant le Camarade Moriba DJIBRIL, Ministre de la Justice, de la Législation et des Affaires Sociales, de l'intérim du Camarade Isidore AMOUSSOU, Ministre des Finances pour compter du 19 décembre 1977.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Loi Fondamentale du 26 août 1977 ;

VU le Décret n° 76-26 du 30 janvier 1976, portant formation du Gouvernement ;

VU le Décret n° 76-46 du 19 février 1976, déterminant les Services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;

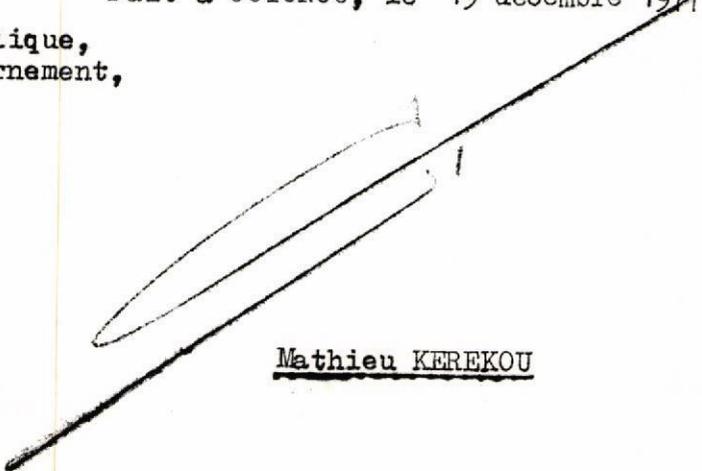
DECRETE :

Article 1er :- Pour compter du 19 décembre 1977, le Camarade Moriba DJIBRIL, Ministre de la Justice, de la Législation et des Affaires Sociales, assurera l'intérim du Ministre des Finances pendant l'absence du Camarade Isidore AMOUSSOU.

Article 2 :- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 19 décembre 1977

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

  
Mathieu KEREKOU

AMPLIATIONS :- PR 8 CS 6 CC du PRPB 4 MJLAS-MF 6 Autres Ministères 13 SGG 4 SED 2 BN 2 UNB-FASJEP 4 DPE-DGAJL-INSAE 6 IGE 4 DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 3 JORPB 1.